
<u>Date de convocation :</u> <u>17/05/2019</u>	L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux mai à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS (Maire)
<u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 15	Sont présents: Françoise PONS, Olivier ALBERT, Agnès CHEMSSEDOHA, Claude CULIE, Etienne DUPAS, Richard FABRES, Christine GAILLARD, Sandrine LEMONNIER, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Patrick PISTRE, Sonia VAREILLES, Michel PERALES
<u>Présents :</u> 12	
<u>Représentés :</u> 3	
<u>Votants:</u> 15	Représentés: Delphine COMBES par Françoise PONS, Régis GRANIER par Olivier ALBERT, Michel CALS par Michel PERALES
	Secrétaire de séance: Richard FABRES

Ordre du jour :

- 1 - Présentation du contrat bourg-centre
- 2 - ESAT avenant à la convention
- 3 - Création de 2 postes à temps non complet
- 4 - Renouvellement convention chéquiers collégiens
- 5 - Demande de subvention auprès de la région
- 6 - Demande d'achat d'une partie du domaine public
- 7 - Informations et questions diverses

Les comptes rendus des conseils du 27 janvier 2019, 12 avril 2019 et 25 avril 2019 sont approuvés à l'unanimité

N°DE 2019 044

Objet: Validation du contrat bourg-centre

La présence de bourgs-centres dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent des pôles essentiels à l'attractivité de leur bassin de vie et participent à l'équilibre des territoires de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Ces bourgs-centres jouent un rôle central vis-à-vis de leur territoire environnant ; ils doivent en effet répondre aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Pour conforter leur développement économique ils doivent également apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises, notamment en termes de qualité des infrastructures d'accueil et de services. Une attention particulière est portée aux projets de revitalisation du commerce de proximité dans les bourgs-centres.

Aussi, la Région a décidé d'accompagner des bourgs-centres via un contrat, dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation.

Ce contrat :

- s'appuie sur un diagnostic stratégique et partagé
- identifie les enjeux et les leviers indispensables au renforcement de l'attractivité du bourg-centre
- définit la vision prospective à moyen et long termes
- définit une stratégie de développement et de valorisation et détaille les actions thématiques
- se traduit par un programme opérationnel pluriannuel, spatialisé et phasé dans le temps.

L'élaboration de chaque contrat bourg-centre se fait en partenariat avec la communauté de Communes, la Région Occitanie, le Département du Tarn, le CAUE, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

C'est dans ce cadre que la Commune de Vabre a décidé de rédiger le projet de contrat Bourg-centre avec la Région Occitanie, avec l'appui technique de la Communauté de communes, celui-ci lui permettra de formaliser ces axes stratégiques de développement pour les années à venir et de bénéficier de financements bonifiés de la Région Occitanie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le contrat bourg-centre présenté.

N°DE 2019 045

Objet: ESAT - Avenant au contrat de fourniture de repas en liaison froide

Mme le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant à la convention de fourniture de repas en liaison froide avec l'Association Départementale du Tarn de l'APAJH gestionnaire de l'ESAT.

Cet avenant vise un accord de modification des tarifs à compter du 1^{er} juillet 2019.

Les nouveaux tarifs sont fixés comme suit :

- Pour les repas du midi Adultes :	5.88€ TTC	soit 5,57 € HT	TVA à 5.5%
- Pour les repas du soir Adultes :	2,79 € TTC	soit 2,64 € HT	TVA à 5.5%

Où cet exposé le Conseil, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer cet avenant.

N°DE 2019 046

Objet: Création 2 emplois permanents à temps non complets

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création de :

- 1 emploi permanent de Adjoint Technique à temps non complet 17.5/35h
- 1 emploi permanent de Adjoint d'animation à temps non complet 17.5/35h

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- **de créer** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux à raison de 17.5 heures.

- **de créer** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints d'Animation Territoriaux à raison de 17.5 heures.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

N°DE 2019 047

Objet: renouvellement de la convention chéquier collégien Tarn

Madame le Maire propose de renouveler la convention entre la Commune et le Département du Tarn concernant l'inscription de la piscine municipale sur le chéquier collégien 2019-2020

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention annuelle chèque "Bouge-toi !" année 2019/2020

N°DE 2019 048

Objet: Rénovation de l'école - demande de subvention

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Elle présente le projet de rénovation.

Travaux

Changement chaudière	24 073.00 € HT
Plafond coupe feu	1 500.00 € HT
Isolation des combles	10 410.00 € HT
Changement point lumineux en LED	2 629.20 € HT

Total HT	38 612,20 € HT

Plan de financement

Subvention Région (30%)	11 583.66 €
Autofinancement	27 028,54 €
Total HT	38 612.20 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention de 11 583.66 € auprès de la Région Occitanie au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics,

- **APPROUVE** le plan de financement indiqué ci-dessus.

Demande d'achat d'une partie du domaine public

M. PISTRE donne lecture de la demande de M. DOUREL Yvon d'acquérir une bande de terrain servant de servitude, appartenant au domaine public, et desservant plusieurs parcelles.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité :

Contre la vente 11

Abstention : 4 (M. CALS, B. MOULIN RIBERPREY, O. ALBERT, R.GRANIER)

de ne pas céder cette bande de terrain.

Informations et questions diverses

CCID - suite au renouvellement partiel du conseil municipal, Mme PONS informe le conseil qu'il convient de dresser la liste des commissaires titulaires et suppléants pour siéger à cette commission. Le conseil valide la liste proposée et autorise Mme PONS à la transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques.

- Mme PONS précise que le goûter des anciens aura lieu le 6 juin 2019.

- M. CALS demande si on pouvait remettre le drapeau en fer sur le toit du Beffroi. M. PISTRE va poser la question au service technique

- M. CALS demande la possibilité d'installer un radar pédagogique. M. PISTRE précise que la communauté de communes devait nous en prêter un, nous allons reprendre contact avec eux.

- M. PERALES demande s'il est possible de faire enlever la voiture stationnée sur le domaine public place de la ville (en face la poste). M. PISTRE lui indique que nous sommes en train d'effectuer les démarches.
- Elections européennes du 26/05 : le tableau de présence est distribué aux conseillers.

La séance est levée le 23h00